

Direction de l'Education - Pole Missions Educatives

CLASSES DE DÉCOUVERTE 2018 avec nuitées
TAUX DE PARTICIPATION
 (barème en vigueur au **01/09/2017**)

CALCULS automatisés des participations

CALCUL DE LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE D'ORLÉANS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES FAMILLES ORLÉANAISES TITULAIRES D'UNE CARTE		saisir le COUT DU SEJOUR par enfant inférieur ou égal à 300€	% du coût du séjour	Participation mairie d'Orléans	PART non prise en charge par la Mairie *	Part famille en fonction de son QF si part famille/commune à 300€	Total du par la famille Si part famille/commune >300€
Code A (1) tranche ≤ 400,90	90 % du coût du séjour	300	90	270,00 €	10,00 €	30,00 €	40,00 €
Code B (2) tranche comprise entre 400,91 et 509,03	80 % du coût du séjour	300	80	240,00 €	10,00 €	60,00 €	70,00 €
Code C (3) tranche comprise entre 509,04 et 616,14	70 % du coût du séjour	300	70	210,00 €	10,00 €	90,00 €	100,00 €
Code D (4) tranche comprise entre 616,15 et 724,27	60 % du coût du séjour	300	60	180,00 €	10,00 €	120,00 €	130,00 €
Code E (5) tranche comprise entre 724,28 et 831,38	50 % du coût du séjour	300	50	150,00 €	10,00 €	150,00 €	160,00 €
Code F (6) tranche comprise entre 831,39 et 939,51	40 % du coût du séjour	300	40	120,00 €	10,00 €	180,00 €	190,00 €
Code G (7) tranche comprise entre 939,52 et 1044,58	30 % du coût du séjour	300	30	90,00 €	10,00 €	210,00 €	220,00 €
Code H (8) tranche comprise entre 1044,59 et 1153,73	20 % du coût du séjour	300	20	60,00 €	10,00 €	240,00 €	250,00 €
Code I (9) tranche comprise entre 1153,74 et 1260,84	10 % du coût du séjour	300	10	30,00 €	10,00 €	270,00 €	280,00 €
Code J (10) et suivants ≥ 1260,85	Prise en charge intégrale par la famille	300	0	0,00 €	10,00 €	300,00 €	310,00 €

* exemple cout du séjour déduction faite de la participation du Conseil Départemental : 315€

saisir les 15€ dans la colonne F sur toutes les lignes pour obtenir la participation réelle des familles

A partir du 2^{ème} enfant de la même famille, pour le même séjour : 10% de bonification

QUOTIENT FAMILIAL - procédure pour établissement et mise à jour	
La famille ne connaît pas son QF	
Elle est allocataire CAF	Elle n'est pas allocataire CAF
Elle doit s'adresser à la CAF , Place Saint Charles, 45000 Orléans	Elle doit s'adresser au Centre Municipal , Espace Famille Place de l'Etape 45000 ORLEANS (tél : 02 38 79 24 82)